

déclare, le 23 juin 1728, que ses dîmes et prémices produisent par an 10 boisseaux seulement de froment, contre 130 de seigle et 80 d'avoine ; il estime le boisseau de froment à 6 l. 15 s. 6 d., le boisseau de seigle à 4 l. 13 s. 9 d., le boisseau d'avoine à 47 s. 8 d. (1). Le rentier de la terre du Parc (1722), porte les prix à 8 l. pour le froment, à 6 l. pour le seigle (2). Le blé noir existait, mais il n'était pas soumis à la dîme.

A la fin du XVIII^e siècle, la situation n'a pas changé. Brasparts est toujours un pays de seigle, d'avoine et de blé noir. Lorsque, le 17 octobre 1793, la municipalité procède au recensement de la population, des armes et des grains, en vertu du décret du 11 septembre, elle constate l'existence de 3385 quintaux de seigle, de 4852 quintaux d'avoine, de 2731 quintaux de blé noir et de 636 quintaux seulement de froment. C'est le produit de la récolte de 1793, qui venait d'être engrangée. Mais ce produit est vite tari par la consommation du pays et par les réquisitions. Le 25 messidor an II (24 juin 1794), il n'existe plus que 127 quintaux d'avoine dans la commune. « La commune de Brasparts, dit la municipalité, ne peut fournir des avoines aux magasins de la République. » Même après la récolte de l'an II, Brasparts n'a aucune réserve de céréales et en particulier de blés, comme l'affirme la délibération du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794). « La commune n'a jamais pu subssister de sa production en blés. » (3)

Et cependant, Brasparts avait pu, à plusieurs reprises, aussi bien au commencement du XVIII^e siècle qu'en l'an II, fournir du froment à l'Etat, dans les besoins pressants des famines et des guerres : On trouve des traces de ces fournitures de blé après la grande disette de 1709, au moment le plus critique de la guerre de la Succession d'Espagne. Les

(1) Arch. Finist. G. 512.

(2) Arch. Finist. E. 570.

(3) Arch. municip. Brasp.